

Les machines agricoles, les matériaux de construction, les engrais, les produits chimiques et les autres fournitures s'obtiennent par l'intermédiaire de commerçants et de coopératives.

11.1.5 Tendances et faits saillants en 1974

Au début de 1974, on a annoncé que les exportations agricoles représentaient, en 1973, 12% des exportations totales du Canada et 44% du total des recettes agricoles en espèces. Les céréales, qui constituent depuis longtemps un produit d'exportation de premier ordre, justifiaient d'environ la moitié des exportations agricoles, mais les ventes de viande et de bétail prennent de plus en plus d'importance.

En 1974, des bestiaux de race ont été exportés vers plusieurs pays, notamment le Brésil, le Mexique, l'Argentine, la Bulgarie, la Chine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Grande-Bretagne et les États-Unis. La Tchécoslovaquie a importé 1,105 bovins canadiens Hereford sans cornes et Cuba, 2,500 vaches laitières de race. Les exportations de sperme congelé provenant de bœufs canadiens ont été évaluées à \$8,9 millions. En février 1974, on a exporté pour \$34 millions de lait en poudre au Mexique.

En avril 1974, le subside pour le lait de transformation a été relevé en vue d'assurer un prix de soutien visé de \$8.50 le cwt. En août 1974, le prix de soutien a été relevé de 91 cents, le gouvernement fédéral supportant 30% de la hausse et le reste provenant de l'augmentation du prix des produits laitiers. On a institué un plan de stabilisation établissant des prix de soutien pour le bœuf et le porc; les exportations de bovins de boucherie ont été restreintes au niveau de la moyenne quinquennale. On a également institué un programme d'aide aux éleveurs de génisses pour éviter les fortes ventes de vaches reproductrices prévues en raison du prix sans précédent des céréales fourragères.

Dans le cadre du Programme d'aide à l'entreposage des fruits et légumes, \$1.56 million ont été versés sous forme de subventions dans quatre provinces. Deux subventions ont été accordées qui proviennent du Fonds d'implantation des nouvelles cultures, établi en juillet et doté d'un million de dollars; on étudiera la possibilité de cultiver du blé d'utilité générale et l'arachide.

Plus de \$77 millions ont été versés à des producteurs de blé canadiens en vertu de l'accord sur le double prix du blé qui offre aux minoteries du blé au prix fixe de \$3.25 le boisseau et paie aux producteurs la différence entre ce prix et un maximum de \$5 le boisseau. La Loi sur le crédit agricole a été modifiée afin de porter de \$100,000 à \$150,000 le montant maximal des prêts aux agriculteurs âgés de moins de 35 ans et de permettre aux jeunes agriculteurs de se consacrer à l'exploitation agricole à temps plein pendant une période de cinq ans.

11.2 Services fédéraux

11.2.1 Ministère de l'Agriculture du Canada

L'activité du ministère de l'Agriculture du Canada se répartit entre trois principaux domaines: la recherche, les services de promotion et de réglementation et les programmes d'aide. La recherche est orientée vers la solution des problèmes pratiques qui se posent en agriculture, par l'application de la recherche scientifique fondamentale à tous les aspects de l'aménagement des sols, du génie agricole et de la production animale et végétale (voir le Chapitre 9). Les services de promotion et de réglementation s'occupent de la protection antiparasitaire des cultures et du bétail et de l'homologation des produits chimiques et autres destinés à cet usage, de l'inspection et du classement des produits agricoles et de l'élaboration de politiques en vue de l'amélioration des cultures et de l'élevage. Des programmes d'aide variés concernent sous certains rapports la stabilité des prix, les mesures exceptionnelles de secours, l'assurance-récolte, l'indemnisation et la sécurité du revenu en cas de perte de récolte. On pourra trouver de plus amples renseignements dans l'*Annuaire du Canada 1974*, pages 454-457.

11.2.2 Programmes d'aide à l'agriculture

Le principe voulant que la stabilité de l'agriculture favorise l'économie du pays et que les agriculteurs, en tant que groupe, aient droit à une part équitable du revenu national, est à la base de la politique agricole du Canada. C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture du Canada a exécuté des programmes à long terme d'aide à l'agriculture en appliquant les résultats de la recherche scientifique et en encourageant l'emploi de meilleures méthodes de production et de commercialisation. Au cours des années, selon les circonstances, il a institué des programmes